

Entrez dans le cercle des donateurs...

Le mécénat est un acte simple, à la portée de tous.

Déductions fiscales

Une déduction d'impôt égale à 60% du montant du don effectué sous forme financière, en nature ou en compétence et retenu dans la limite de 0,5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires H.T. En cas de dépassement de ce plafond, le bénéfice de la déduction peut être reporté sur les cinq années suivantes (loi du 1er août 2003).

Contreparties

En tant qu'entreprise mécène, vous bénéficiez de contreparties dans la limite de 25% de la valeur de votre don. Celles-ci sont définies avec vous en fonction de vos besoins, afin de faire de votre opération de mécénat une expérience unique.

Une visibilité exceptionnelle

Devenir mécène vous permet d'associer votre nom ou votre image à la restauration du patrimoine antique nîmois d'exception et de bénéficier d'une visibilité avantageuse et pérenne à travers nos nombreux outils de communication.

Des accès privilégiés

Votre implication vous donne droit à des invitations exclusives.

La mise à disposition d'espaces insolites pour accueillir vos événements de prestige

La fondation offre aux entreprises la possibilité d'organiser dans divers espaces, des manifestations privées, telles que des cocktails ou dîners de relations publiques, des présentations presse ou marketing, des conférences, qui peuvent être associées à des visites du musée de la Romanité ou des expositions temporaires.



RETROUVEZ-NOUS SUR LE RÉSEAU SOCIAL LINKEDIN :
Fondation Internationale pour les Monuments Romains de Nîmes



1-Mécène Partenaire

Don entre 5000€ et 25000€

2-Mécène Bienfaiteur

Don entre 25000€ et 50000€

3-Grand Mécène

Don au-delà de 50000€

Avantages fiscaux

Déduction fiscale	Coût réel	Valeur des contreparties	Déduction fiscale	Coût réel	Valeur des contreparties	Déduction minimale	Coût réel minimal	Valeur minimum des contreparties
entre 3000€ et 15000€	entre 2000€ et 10000€	entre 1250€ et 6250€	entre 15000€ et 30000€	entre 10000€ et 20000€	entre 6250€ et 12500€	de 30000€	de 20000€	12500€

Communication*

- Envoi de la newsletter + plaquette
- Logo de votre entreprise sur tous les supports de communication (programme, dossier de presse, affiches, flyers)
- Logo de l'entreprise sur mur virtuel des mécènes

- Envoi de la newsletter + plaquette
- Logo de votre entreprise sur tous les supports de communication (programme, dossier de presse, affiches, flyers)
- Logo de l'entreprise sur le site internet (en cours de construction) avec lien sur site de l'entreprise
- Logo de l'entreprise sur mur virtuel des mécènes

- Envoi de la newsletter + plaquette
- Logo de votre entreprise sur tous les supports de communication (programme, dossier de presse, affiches, flyers)
- Logo de l'entreprise sur le site internet (en cours de construction) avec lien sur site de l'entreprise
- Logo de l'entreprise sur mur virtuel des mécènes

Relations publiques/Invitations**

- Inauguration du projet soutenu
- Visite du chantier de restauration des Arènes
- Invitation à la soirée annuelle de la Fondation
- Pour les dons entre 5000€ et 15000€ : 15% de réduction sur la location sèche des espaces de réception du Musée de la Romanité 2 fois/an
- Pour les dons entre 15000€ et 25000€ : 15% de réduction sur la location sèche des espaces de réception du Musée de la Romanité 4 fois/an + visite privée des expositions permanentes et/ou temporaires du musée en journée 1 fois/an (groupe de 30 pers. max)

- Inauguration du projet soutenu
- Visite du chantier de restauration des Arènes
- Découverte des « coulisses » des Arènes : visite privée et commentée
- Invitation à la soirée annuelle de la Fondation
- 30% de réduction sur la location sèche des espaces de réception du Musée de la Romanité 4 fois/an
- Visite privée des expositions permanentes et/ou temporaires du musée en journée 1 fois/an (groupe de 30 pers. max)

- Inauguration du projet soutenu
- Visite du chantier de restauration des Arènes
- Découverte des « coulisses » des Arènes : visite privée et commentée
- Invitation à la soirée annuelle de la Fondation
- 50% de réduction sur la location sèche des espaces de réception du Musée de la Romanité sans limite de nombre sur l'année
- Visite privée des expositions permanentes et/ou temporaires du musée en journée 1 fois/an (groupe de 30 pers. max)

*Les producteurs ou distributeurs de boissons alcoolisées peuvent organiser des actions de mécénat. Néanmoins, le nom de l'entreprise ou son logo institutionnel ne peut figurer sur les différents supports de communication pour des questions d'image et de cohérence avec les programmes menés par la Fondation de France.

**Contreparties ne pouvant pas dépasser 25% de la valeur du don reçu.